

Arrêté ministériel n° 2023-794 du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté ministériel n° 2005-59 du 19 janvier 2005 fixant la liste des maladies soumises à déclaration obligatoire, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	22 décembre 2023
Publication	Journal de Monaco du 5 janvier 2024 ^[1 p.3]
Thématique	Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/12-22-2023-794@2024.01.06>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 749 du 25 mai 1963 relative à la déclaration des maladies contagieuses, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 3 décembre 1963 sur la déclaration des maladies contagieuses, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-59 du 19 janvier 2005 fixant la liste des maladies soumises à déclaration obligatoire, modifié ;

Vu l'avis du Comité de la santé publique en date du 11 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 décembre 2023 ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2005-59 du 19 janvier 2005.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 5 janvier 2024

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2024/Journal-8676>